

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/02/2020

Dossier complet le :

26/02/2020

N° d'enregistrement :

2020-9585

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la mise en culture de 1ha40 sur la commune de RETJONS (40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CAPES

Prénom Gilles et Nathalie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DU GRAND BERNADON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Nathalie et Gilles CAPES

RCS / SIRET

4 3 9 0 8 3 4 4 5 0 0 0 1 5

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51 a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de moins de 25 ha.

4.2 Objectifs du projet

Défrichement dans le but de mettre en culture une partie de la parcelle Section A n°306p classée en nature Bois au cadastre.

En fait ce projet de défrichement s'inscrit dans une démarche d'optimisation de mon système d'irrigation. Je souhaiterais que mon pivot fasse un tour complet soit 360°. Pour cela, je demande l'autorisation de défricher une partie de la parcelle Section A n°306 d'une contenance totale de 2ha40. Parcelle située sur la commune de Retjons ayant un taux de boisement 79%.

Seulement 1ha 40 ferait l'objet de la demande de défrichement, la parcelle est actuellement en coupe rase (voir plan ci-joint). La parcelle qui fait l'objet de demande de défrichement est adjacente à un îlot de 10,77 ha que j'exploite en maïs (extrait RPG dossier PAC 2019).

Cette parcelle est incluse dans la zone de répartition des eaux (ZRE) couvrant les bassins de la Midouze.

Par ailleurs, les autorisations de pompage (droit d'eau) au nom de l'EARL DU GRAND BERNADON suffisent à irriguer cette parcelle étant donné le volume d'eau autorisé. Il n'y aura pas de demande supplémentaire de prélèvement en eau en vue de l'irrigation.

Cette parcelle n'a pas fait l'objet de prime au boisement suite à la tempête KLAUS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette parcelle a fait l'objet d'une coupe rase de pins il y a 2 ans et elle est recouverte de molinie et de fougère. Elle n'est pas située en zone humide, en zone NATURA 2000. Pas de piste DFCl et de présence d'écoulement type fossé ou cours d'eau.

La parcelle est bordée à l'EST d'une parcelle de pins séparée par la départementale D932. Au Nord, de celle ci on trouvera également une parcelle en pins.

A l'OUEST comme au SUD il s'agit de l'îlot agricole cultivé en maïs appartenant à la EARL DU GRAND BERNADON (voir copie RPG PAC îlot n°5).

Reste à dessoucher la parcelle initialement implantée en pins. Un travail du sol sera nécessaire avant la mise en culture.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La partie que nous voulons mettre en culture se trouve dans un îlot cultivé en maïs. Cet îlot a une surface de 10ha77. Avec l'ajout de la parcelle défrichée, il fera au total 12ha17.

Le fait que le pivot fasse un tour complet à 360°, il arrosera une surface de 12ha60 tout exploitant confondus (et pas seulement l'EARL DU GRAND BERNADON).

Notre projet est de pouvoir optimiser l'irrigation par un tour complet du pivot sans demande de prélèvement en eau supplémentaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	1ha40

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les traverses de haut.

40164 RETJONS

Section A n°306p

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 16 ' 53 " W Lat. 44 ° 10 ' 36 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mais les exploitants ne solliciteront pas de demande de prélèvement en eau supplémentaire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mais pas de prélèvements supplémentaires car utilisation des droits existants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Transformation d'espace forestier en espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation sylviculture en agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact car nous ne sommes pas dans une zone humide remarquable en zone NATURA 2000.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir courrier d'accompagnement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

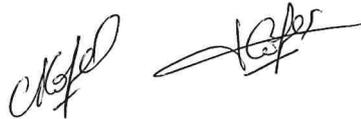


Fait à

RETJONS

le, 21 février 2020

Signature



Projet défrichement EARL DU GRAND BERNADON
Section A n° 306p – surface 1ha40



Photo 1 : vue parcelle coupe rase à l'OUEST.

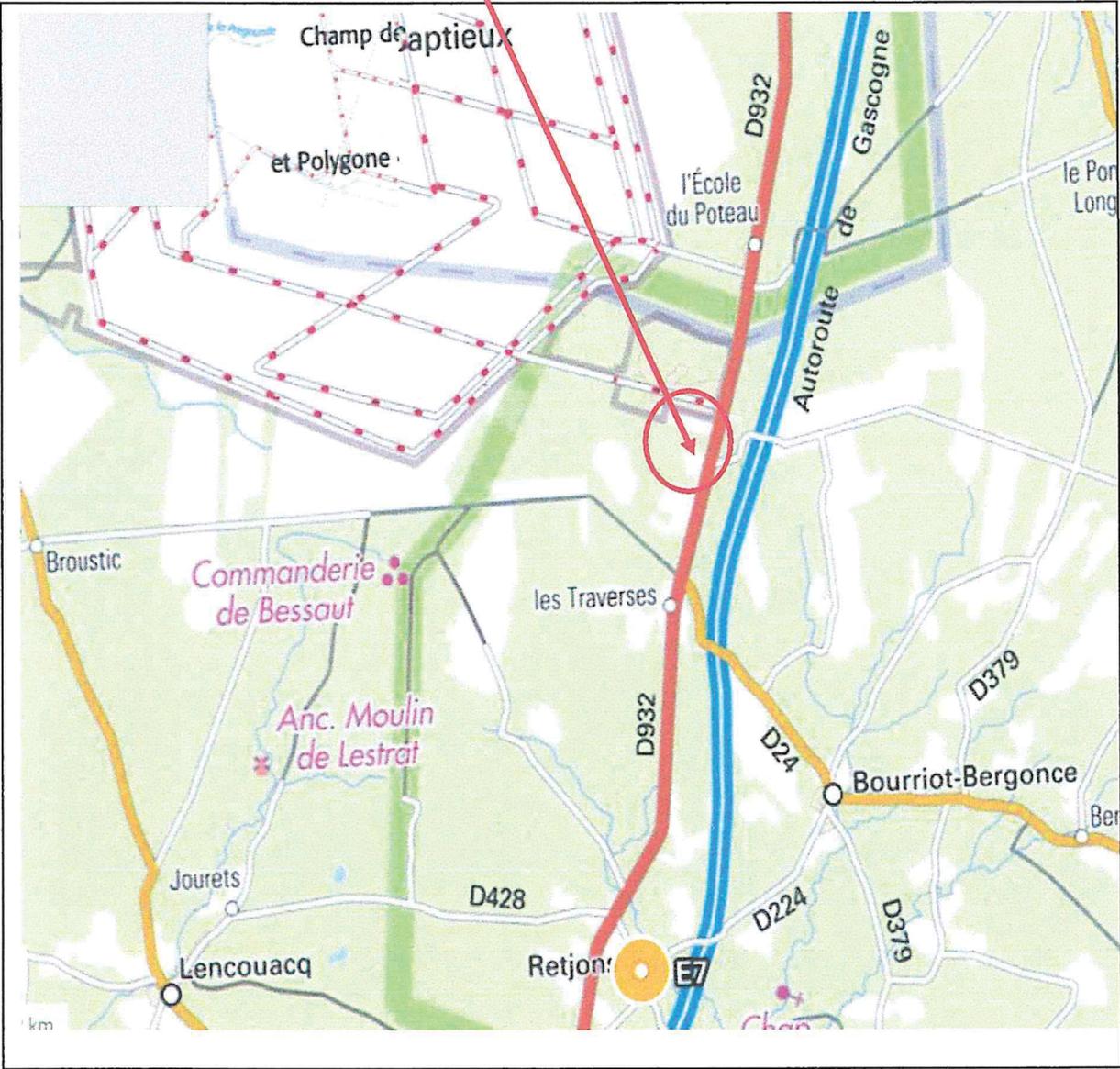


Photo 2 : vue parcelle coupe rase à l'EST (photo prise sur la parcelle de maïs)

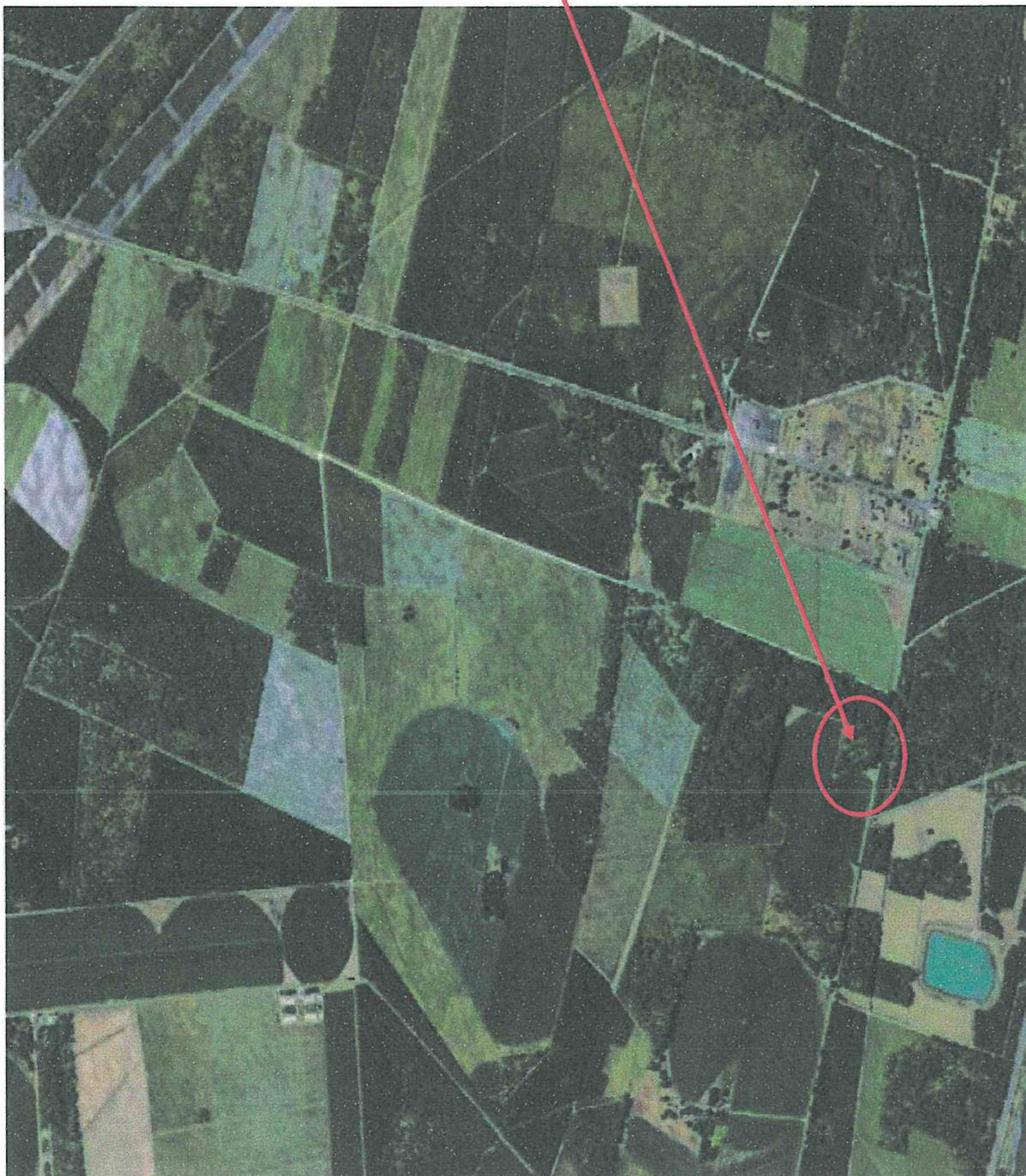


Photo 3: parcelle de pins au nord. Au premier plan coupe rase de la parcelle faisant l'objet du défrichage.

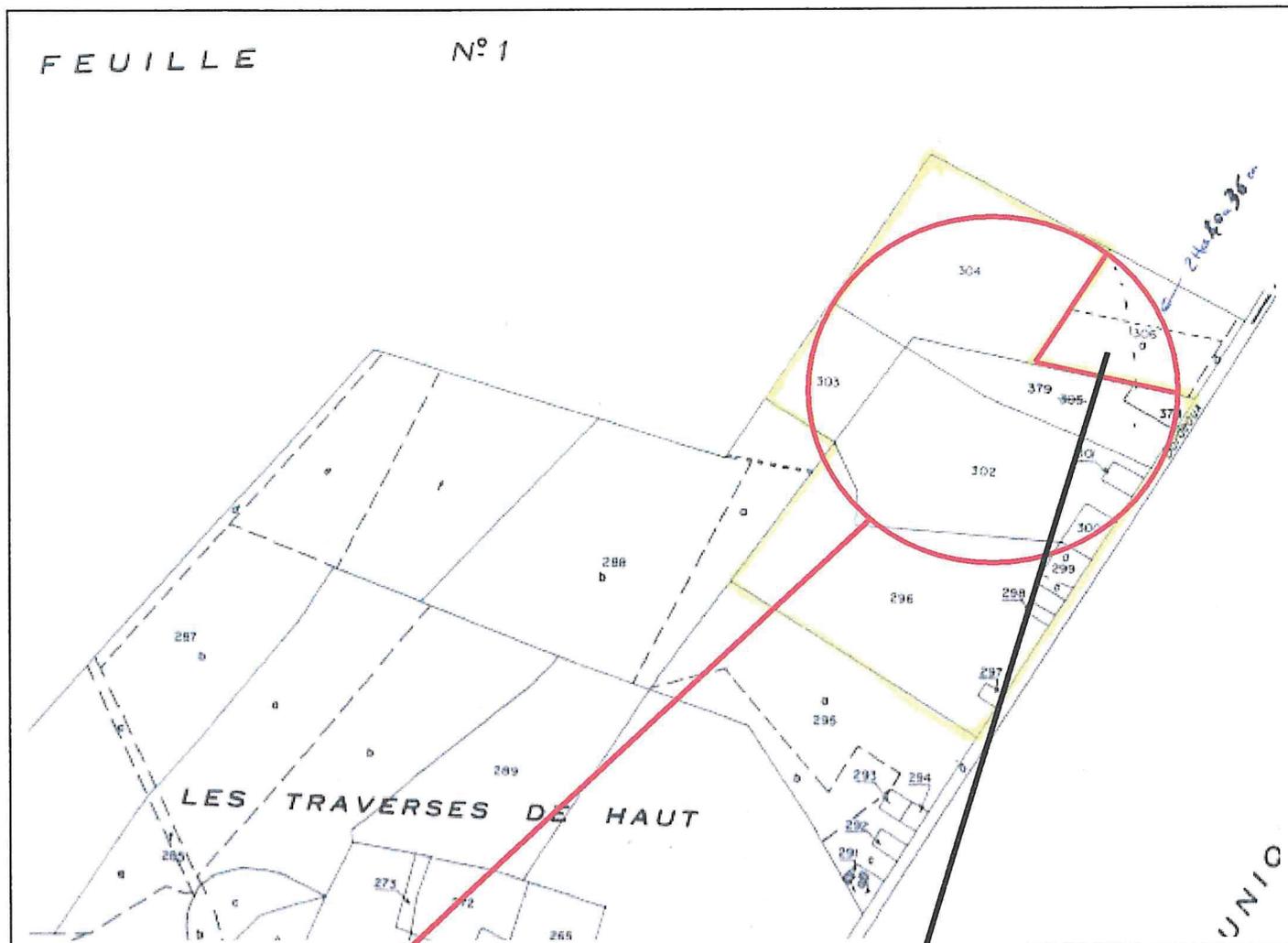
Plan de situation du projet de défrichement sur la commune de RETJONS :
extrait carte IGN



Plan de situation « Photographie aérienne » du projet de défrichage sur la commune de RETJONS.



Plan cadastral Retjons 1/5000 Implantation du pivot et localisation de la partie de la parcelle à défricher Section A - n° 306 « nature bois » (RETJONS).



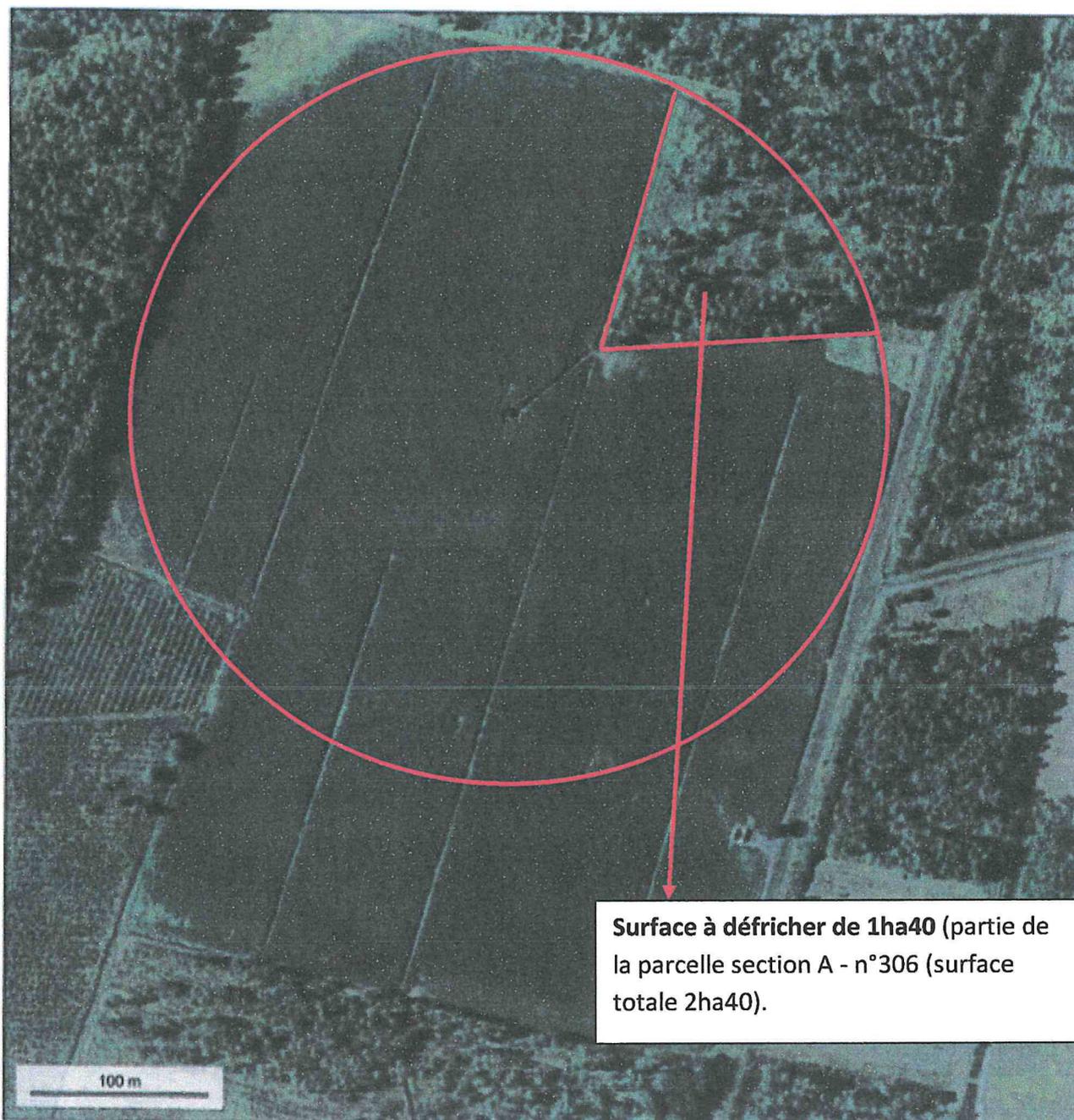
Tracé implantation Pivot d'irrigation :
Parcelle cultivée en maïs.

Surface à défricher de 1ha40 (partie de la parcelle section A - n°306 (surface totale 2ha40)).

Implantation du pivot (12ha60 si tour complet 360 °) et localisation de la partie de la parcelle à défricher (surface 1ha40). Commune RETJONS.

Plan aérienne source « Géoportail ».

géoportail



Registre parcellaire graphique 2019 télédéclaré

N° de page : 1/1

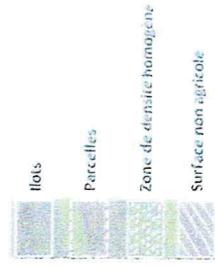
Ilot n° : 5

Surface graphique (ha) : 10,77

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :

RETIJONS (40164)

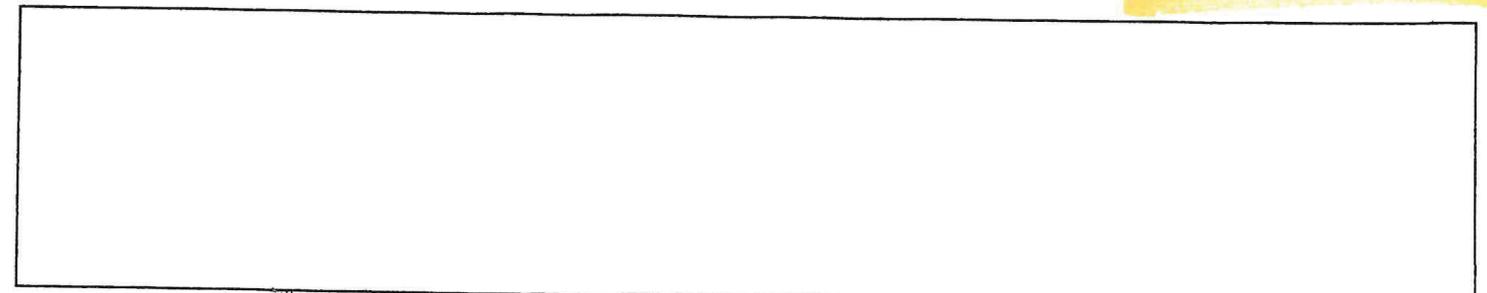
N° de parcelle	Culture	Surface graphique (ha)
1	J6P	0,25
2	MIS	9,95
3	J6P	0,41
4	J6P	0,25





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 16' 53" W
Latitude : 44° 10' 36" N





PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier/Protection de la Forêt

Affaire suivie par : M. NINOSQUE

Tél : 05 58 51 31 57

Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

2020 - 072

Mont-de-Marsan, le 24 JAN. 2020

Le directeur départemental

à

EARL DU GRAND BERNADON

Monsieur et Madame CAPES

Lieudit « Le Grand Bernadon »

40120 RETJONS

Objet : Demande d'enquête préliminaire - Défrichement – Mise en culture - Dossier E2019-237

Commune : RETJONS

Réf. : SN/EP

P.J. : 1 dossier de demande de défrichement (CERFA) + Notice d'information + CERFA avec notice explicative de la procédure « cas par cas »+ Charte de Bonnes Pratiques du Défrichement dans le Massif des Landes de Gascogne.

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande préliminaire relative à la création d'une surface agricole sur une superficie de **1ha 40a 00ca** sur la commune de RETJONS, une étude du dossier a été faite par le Service Nature et Forêt de la DDTM des Landes.

- Vis-à-vis des dispositions du code Forestier : « Bois et forêts des particuliers »

Sise sur la commune de RETJONS, la parcelle section A n°306p concernée par le projet est actuellement boisée. Elle fait partie d'un massif forestier de superficie supérieure au seuil d'exonération de demande d'autorisation de défrichement fixé par l'arrêté préfectoral n°2007-1206 du 26 mars 2007 (commune de RETJONS : seuil de 4ha).

J'ai l'honneur de vous informer que la réalisation de ce projet est soumise à **autorisation préalable de défrichement**.

S'agissant d'une commune du périmètre des Landes de Gascogne, les dispositions de la **charte de bonnes pratiques du défrichement** cosignée par les professionnels agricoles et forestiers le **21 juin 2004** s'appliquent.

Afin de limiter l'impact des défrichements sur l'érosion éolienne, quelques principes de précaution sont retenus dans la mise en place des défrichements agricoles dans les communes du périmètre des Landes de Gascogne :

Son article 1er s'applique :

- Une bande boisée d'une largeur minimale de 1500ml doit être maintenue entre chaque îlot agricole nouvellement constitué ou agrandi.

Votre projet étant situé à moins de 1500ml d'un îlot agricole de plus de 500ha, je serais **conduit à proposer un refus à votre demande** en application de ces dispositions.

Dans le sens ou des dérogations à ces règles peuvent être accordées pour la mise en place de

systèmes d'irrigations appropriés à condition que les surfaces soient de faible importance par rapport à la surface de l'îlot cultivé.

Dans le cas présent, votre projet de défrichement représente 7,28 % de l'îlot en culture actuel, conformément aux dispositions prévues par la charte de bonnes pratiques du défrichement et en vue l'optimisation du réseau d'irrigation de votre parcellaire agricole, je peux déroger au refus de défrichement.

- **Vis-à-vis de la complétude du dossier défrichement :**

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement sera **soumis à la procédure « cas par cas »** pour la réalisation d'une étude d'impact en application de la directive 85/337/CE et selon les dispositions de l'article annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Je vous adresse les **documents nécessaires à la saisine « cas par cas »** ainsi qu'une « *Notice d'information-étude d'impact-procédure* », vous expliquant la procédure. En conséquence, il conviendra de réaliser cette procédure **avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement.**

Si l'examen de votre dossier « cas par cas » conclut à une décision du préfet de région imposant la réalisation d'une étude d'impact, s'agissant d'une surface supérieure à 10ha, la réalisation de votre projet sera soumise à la procédure d'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.122-1-1 et R.122-1 du code de l'environnement.

Je vous adresse également l'imprimé CERFA Défrichement (et sa notice d'information) nécessaire à la constitution du dossier de demande d'autorisation de défricher qui devra m'être retourné en deux exemplaires.

Ce dossier devra compter, outre les pièces obligatoires mentionnées en page 3, la décision de la DREAL vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si une étude d'impact est exigée, elle devra être jointe aux pièces justificatives du dossier.

Dans le cas d'une autorisation de défrichement, votre projet sera soumis au titre de l'article L.341-6 du code forestier à une mesure de compensation du défrichement par :

- la réalisation d'un **boisement compensateur** sur une surface correspondant à 1 unité de gestion, soit une surface de **4ha** sur d'autres terrains sur la même commune ou sur les communes limitrophes. (landes non boisées, anciens dégâts tempête 1999, coupes rases de plus de 30 ans...).

Cette compensation calculée sur la base de la surface à défricher sera assortie d'un coefficient multiplicateur (**compris entre 2 et 5**) déterminé en fonction du rôle économique, écologique ou social des bois visés par le défrichement.

Vous devrez **préalablement à la décision préfectorale** nous transmettre un acte d'engagement (type convention) concernant la mise en place du boisement compensateur.

Les terrains à boiser doivent constituer une unité de gestion **d'au moins 1 ha pour les peupliers et les noyers et 4 ha pour les autres essences** (liste des essences éligibles aux aides publiques servant de référence à ces boisements 'arrêté préfectoral du 10 mai 2010). L'unité de gestion est définie comme un ensemble boisé qui peut être constitué ou appartenir à plusieurs îlots (d'au moins 1 ha) suffisamment proches (moins d'un kilomètre de distance) pour pouvoir faire l'objet d'une gestion sylvicole coordonnée (réalisation les mêmes années des opérations d'entretien

et d'éclaircies).

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur les points suivants:

• Vis à vis des engagements de gestion forestière :

La parcelle section A n° 306p est grevée d'engagements de gestion forestière :

- **amendement MONICHON** (articles 793, 964, 976 du Code Général des Impôts)n° fiscal **040.000153**, date d'expiration au 4 août 2030 liés à des avantages fiscaux accordés lors de mutation.

Vous devrez **préalablement à la réalisation des travaux de défrichement** (dans le cas d'une décision d'autorisation de défrichement) vous rapprocher des services fiscaux afin de lever l'hypothèque prise sur cette parcelle. Faute de remboursement des droits ou transfert d'engagement de gestion, vous vous exposez aux sanctions prévues à l'article 1840Gbis – II et II bis du Code Général des Impôts.

• Vis à vis du code de l'environnement (Loi sur l'eau) :

Cette parcelle est incluse dans une zone de répartition des eaux (**ZRE**) couvrant les bassins versants de la Midouze. Au sein de ces territoires caractérisés par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins, les demandes de prélèvements d'eau en vue de l'irrigation de nouvelles surfaces agricoles ne peuvent être satisfaites.

Le service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DDTM peut vous apporter tout renseignement utile sur ces dispositions (secrétariat : 05 58 51 30 42).

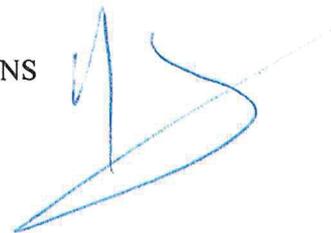
Compte-tenu de la date à laquelle vous déposerez le dossier complet, votre demande d'autorisation de défrichement sera instruite selon la réglementation en vigueur et l'état des lieux environnants.

Une éventuelle autorisation, assortie ou non de conditions particulières, à votre demande d'autorisation de défrichement ne vaut pas autorisation au titre des autres dispositions réglementaires applicables à votre projet (code de l'urbanisme, code de l'environnement...).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef de service,

Michel LANS



Copie à : Monsieur Patrice DEGOS